

Bienvenue à la Région Jämtland Härjedalen !

Information pour les nouveaux arrivants en Suède et à Jämtland ou Härjedalen et qui ont besoin de contacter les services de santé ou les services de soins dentaires.

www.regionjh.se
063-14 75 00

Lorsque vous arrivez en tant que demandeur d'asile ou nouvel arrivant, on vous propose de passer un examen de santé gratuit

L'examen de santé est effectué le plus tôt possible après votre arrivée en Suède. Si vous n'avez pas d'autorisation de séjour ou si vous vivez caché, vous avez également le droit à un examen de santé gratuit. À l'examen vous rencontrerez un médecin ou un infirmier. Vous échangerez à propos de votre santé et on vous proposera d'effectuer un prélèvement pour voir si vous êtes porteur de maladies contagieuses dangereuses. **On vous propose d'effectuer l'examen de santé pour que vous puissiez bénéficier des soins dont vous avez besoin.**

Vous obtiendrez également des informations sur le fonctionnement du système médical et de santé. L'examen de santé est effectué par le Service de santé des demandeurs d'asile et réfugiés (Enhet för Asyl och flyktinghälsa).

Vous recevrez par courrier une proposition de rendez-vous pour votre examen de santé. Si vous n'avez pas eu de proposition et que vous n'avez pas déjà fait l'examen, vous pouvez également appeler vous-même le 063-14 23 60 pour prendre un rendez-vous.

Le droit aux services médicaux et de soins dentaires

Les **demandeurs d'asile adultes**, âgés de plus de 18 ans, ont le droit de bénéficier de soins médicaux et dentaires urgents, de soins de maternité et d'accouchement, des conseils pour les moyens de contraception, l'IVG, les soins relatives à la loi sur la protection contre les maladies infectieuses, ainsi que les soins qu'un médecin ou dentiste estime nécessaires pour prévenir l'évolution vers un état de santé encore plus grave. Vous devrez régler les frais des services de soins selon une tarification spécifique qui est inférieure aux frais des patients ordinaires.

Les **enfants et jeunes demandeurs d'asile** âgés de moins de 18 ans ont le droit aux mêmes services de soins et dentaires gratuits comme tous les enfants domiciliés en Suède.

Si vous obtenez **une carte de séjour**, vous avez le droit aux services de soins et dentaires aux mêmes conditions que tous les ressortissants suédois. Les soins sont prodigués en fonction du besoin évalué ; et pour les personnes placées par la commune, au tarif ordinaire fixé. Les personnes qui continuent de résider dans les logements de l'Office national des migrations paient le même tarif que les demandeurs d'asile qui montrent leur carte LMA. Les services médicaux sont gratuits jusqu'à ce que l'enfant atteigne l'âge de 18 ans. Les soins dentaires sont gratuits jusqu'à l'âge de 21 ans, par la suite c'est le tarif de soins dentaires normal qui s'applique.

Si vous ne pouvez pas venir à un rendez-vous de soins médicaux ou dentaires, **vous devez l'annuler** suffisamment à l'avance, le cas échéant vous devrez payer les frais de consultation même si vous n'y êtes pas allé.

Si vous avez besoin d'un interprète

Vous avez toujours le droit à un interprète lorsque vous contactez les services médicaux ou les soins dentaires. Il est important de venir un peu à l'avance au centre de soins, à l'hôpital ou aux soins dentaires, car l'interprète est réservé pour votre consultation exactement à cet horaire-là.

Secret professionnel

Le personnel médical et les interprètes sont soumis au secret professionnel. Cela signifie qu'ils ne divulguent aucune information vous concernant à une autre personne ou autorité sans votre autorisation.

Lorsque vous bénéficiez de services de soins ou dentaires ou que vous achetez des médicaments sur ordonnance

Si possible, **ayez toujours avec vous** une carte d'identité, une pièce d'identité de l'Agence suédoise des impôts, un reçu de demande d'asile, une carte LMA ou un passeport qui prouve votre identité.

Si vous n'avez pas de numéro national d'identité suédois, vous obtiendrez un numéro de réserve la première fois que vous recevrez des soins à la Région Jämtland Härjedalen. Vous devez conserver ce numéro et l'emporter avec vous lorsque vous sollicitez des soins la prochaine fois. Si vous perdez votre numéro de réserve, vous devrez indiquer votre nom et date de naissance à nouveau.

Le trajet aller-retour aux services de soins

C'est à vous de gérer vous-même votre trajet aller-retour des services de soins et des soins dentaires. Lorsque vous effectuez un trajet vers ou des services de soins, vous devez choisir en premier lieu le déplacement par bus, train ou voiture privée. Vous pouvez obtenir un dédommagement d'une partie de vos frais de déplacement a posteriori. Conservez vos reçus et demandez au prestataire de soins un formulaire de services de transport pour patients.

Vous pouvez en savoir plus sur le dédommagement sur <http://ltr.se/fardtjanst-sjukresor/sjukresor/>

Si pour des raisons de santé vous avez du mal à vous déplacer vers ou en retour des services de soins, vous pouvez parfois avoir le droit à un déplacement en taxi par le service de transport pour patients. **C'est le personnel soignant qui évalue si l'état de santé de la personne nécessite un déplacement par taxi de ou vers les services médicaux.**

Un proche ne peut monter avec vous dans le taxi que si le personnel soignant a estimé que votre état de santé nécessite l'assistance et l'aide d'un proche. Vous réglerez les frais au chauffeur de taxi avant le début de trajet.

Vous vous chargerez vous-même d'organiser le trajet de retour chez vous

par bus, train ou voiture privée si le personnel soignant ne vous dit pas autre chose. C'est valable même si vous êtes venu aux services de soins en taxi ou en ambulance.

Si vous avez besoin de conseils en services de santé

Si vous appelez le **numéro de téléphone 1177**, vous pouvez parler avec un infirmier. L'infirmier peut répondre à vos questions, vous donner des conseils, évaluer si vous avez besoin de soins et dans ce cas vous aider dans la suite des démarches.

Vous pouvez appeler le 1177 à n'importe quelle heure de la journée.

Si vous souhaitez obtenir des renseignements sur les services de santé par vous-même

Sur le site www.1177.se il y a des textes d'information sur les maladies, les troubles/plaintes, les examens et les traitements. La plupart des textes sont traduits en plusieurs langues.

Vous êtes malade ou vous avez des soucis de santé ?

Si vous avez des troubles/plaintes qui ne nécessitent pas des soins immédiats à l'hôpital, vous devez vous rendre au Centre de soins. Les Centres de soins sont ouverts de 8h à 17h tous les jours ouvrés. Pour consulter un médecin ou un infirmier, vous devez prendre rendez-vous. Certains centres de soins ont des consultations sans rendez-vous à certains horaires de la semaine.

Les coordonnées de votre centre des soins/soins dentaires :

Si vous êtes gravement malade ou blessé

Si vous êtes subitement atteint d'une maladie grave ou que vous êtes blessé dans un accident, vous devez aller au service des urgences à l'hôpital d'Östersund. Le service des urgences est ouvert 24h/24, tous les jours.

Le numéro de téléphone pour les situations d'urgence : 112.

Le 112 est un numéro d'urgence et il ne faut l'utiliser qu'en cas de danger vital.

Si vous êtes demandeur d'asile et que vous êtes hospitalisé à l'hôpital d'Östersund, il est très important que vous ou un personnel informe l'Office national des migrations à Östersund. Le numéro de téléphone de l'Office national des migrations est le 010-485 54 18.

Si vous avez mal aux dents

Si vous avez besoin de soins dentaires urgents (si vous avez de la fièvre, des enflures, des douleurs ou si vous avez reçu un coup sur la bouche), vous devez appeler le numéro de garde des services dentaires au 063-15 33 00. Pour consulter un dentiste ou un infirmier dentaire, vous devez prendre rendez-vous.

Si vous avez besoin de parler avec quelqu'un

En cas de problèmes psychiques légers, vous devez contacter le Centre de soins ou le Service de santé pour les demandeurs d'asile. Il peut s'agir par exemple de problèmes de sommeil, d'angoisse ou de réactions suite à une crise ou un deuil.

Si vous vous sentez très mal d'un point de vue psychologique et que vous avez besoin **d'aide immédiate**, vous pouvez contacter le service des urgences psychiatriques à l'hôpital d'Östersund. Numéro de téléphone : 063-15 32 50

Vous pouvez toujours appeler le 1177 qui vous aidera à établir le contact.

Si vous tombez enceinte ou si vous êtes déjà enceinte

Vous pouvez acheter des tests de grossesse dans les pharmacies et dans un grand nombre de boutiques. Contactez votre centre de santé dès que vous savez que vous êtes enceinte. Au Centre de santé, il y a les services de santé maternelle/consultations auprès de sages-femmes. Vous avez le droit à un suivi régulier chez une sage-femme. Si nécessaire, vous pourrez consulter un médecin. Vous obtiendrez des informations sur l'accouchement, les soins pendant l'accouchement et les contrôles à effectuer pour vous et votre enfant après l'accouchement. Vous pouvez aussi obtenir des conseils sur les moyens de contraception. Ces soins sont gratuits.

IVG

Selon la loi suédoise, la femme décide elle-même si elle veut avorter ou pas. Vous pouvez contacter le centre de santé ou appeler le 1177 qui vous aideront dans la suite des démarches.

Les femmes qui veulent des conseils sur l'IVG peuvent prendre rendez-vous aux Consultations des IVG à l'hôpital d'Östersund. Le rendez-vous sera pris avec une assistante sociale spécialisée à la Clinique des femmes, numéro de téléphone 063-15 39 30 ou 063-15 35 93.

Le centre de soins pour enfants

Le centre de soins pour enfants propose à tous les enfants âgés de 0-5 ans des visites régulières sur rendez-vous, pour des examens et des vaccinations. Le développement de l'enfant et sa santé sont suivis dans le centre de soins pour enfants. Les parents reçoivent aussi des conseils et du soutien. Le Centre de soins pour enfants est gratuit et volontaire. Tous les enfants qui vont au Centre de soins pour enfants reçoivent des rendez-vous à des âges spécifiques. Si en tant que parent, vous avez des questions sur votre enfant ou sur la parentalité, vous pouvez contacter vous-même le Centre de soins pour enfants à n'importe quel moment.

Les médicaments

Les demandeurs d'asile qui ont des médicaments prescrits sur ordonnance peuvent les acheter à la pharmacie à un prix bas. Vous devrez payer tous les autres médicaments et produits sans ordonnance au prix normal.

La protection contre les frais élevés

Si vous avez une carte de séjour, il existe la protection contre les frais élevés, pour le service de transport pour patients et les dépenses de soins de santé ou de médicaments.

Les demandeurs d'asile peuvent demander une subvention spécifique auprès de l'Office national des migrations pour les dépenses dont ils n'obtiennent aucun dédommagement par ailleurs. Conservez tous les reçus lorsque vous consultez les soins dentaires ou médicaux, lorsque vous achetez des médicaments sur ordonnance ou que vous bénéficiez d'un service de transport pour patients. L'Office national des migrations peut vous fournir plus d'informations à ce sujet.